

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

## **DU 23 janvier 2019.**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, FOURNIER, CODINA DE UNDABEYTIA, NABETH, CAILLOCE, GAUCHERAND, RENFER, MOREL.

Absents : Mme JUST, pouvoir à Mme ACHARD  
Mme MERMET-GUYENNET, pouvoir à Mme CODINA DE UNDABEYTIA  
Mme RIVIERE CLODIC, pouvoir à M. GRISON  
M. Mme, BABIC, BRANDON, DREVON

Secrétaire de séance : M. RENFER Hervé

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **COMMISSION DE LA VOIRIE**

### **Information(s)**

#### **Aménagement des chemins du Vicard et des sables.**

Mme GUILLOT annonce que les canalisations de l'assainissement sur la voie nouvelle sont totalement posées. Les bordures sur le chemin des sables sont également en place. A ce jour, le planning prévu est respecté et l'opération devrait être terminée à la fin février.

Par ailleurs, RSE (Régie Service Energie) a été convoquée, une réunion aura lieu pour s'assurer du bon positionnement des futurs points lumineux de la nouvelle voie.

#### **Cérémonie de labellisation commune sans pesticides.**

Accompagnée par Mme CHOSSET et M. GAY (services techniques) Mme GUILLOT, adjointe chargée de ce dossier, rapporte être allée à la cérémonie de remise de diplôme pour les communes qui ont renoncés aux pesticides. Il s'agit de la labellisation régionale. Massieux fait partie des premières communes du département à avoir reçu cette distinction qui vient récompenser le changement des méthodes de travail des agents des espaces verts ainsi que l'ensemble du travail de réflexion en amont.

#### **Redevance d'occupation du domaine public (RODP).**

Il est rappelé au Conseil que lorsque les concessionnaires font des travaux sur la commune, ils doivent à celle-ci une redevance qui lui rapporte quelques centaines d'euros par an. Pour le gaz : 593€ et l'électricité : 343€. Celles-ci sont collectées par le SIEA puis sont reversées à la commune.

## **COMMISSION DE L'URBANISME**

### **Information(s)**

#### **Mise à disposition du rapport de l'enquête publique sur le système de collecte des eaux usées.**

M. HENRY explique que le commissaire enquêteur a reçu trois personnes. Le rapport est toujours disponible en mairie et le sera pendant 1 an. Les autres institutions chargées de ce dossier ont toutes émis des avis favorables.

### **Délibération(s)\***

#### **Rétrocession à la commune et signature de l'acte – 52 che du Vicard.**

M. HENRY et M. le Maire rappellent qu'il s'agit d'une acquisition programmée il y a plusieurs années et portée par l'EPFL sur 10 ans. Il est toutefois nécessaire de terminer l'acquisition afin de pouvoir réaliser pleinement les travaux du Vicart et des Sables.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **Acquisition de parcelles par actes administratifs (4).**

Suite au développement de la commune et aux travaux d'infrastructures, notamment routières, des morceaux de parcelles isolées sont restés dans le domaine privé alors qu'il serait plus approprié que celles-ci soient intégrées dans le domaine public.

Pour ce faire, il est proposé de récupérer ces parcelles via la rédaction d'actes administratifs. Environ 200 morceaux de parcelles sont à récupérer. La commune prévoit de le faire au rythme d'une dizaine par an.

Les cessions se font à l'euro symbolique non versé. Ce mois-ci, ce sont 4 parcelles qu'il est proposé de récupérer ainsi.

**Les quatre délibérations sont approuvées à l'unanimité.**

#### **Acquisition d'un tènement proche de l'autoroute.**

M. HENRY rappelle qu'il s'agit de la parcelle à proximité du chemin de Saône, une délibération avait déjà été prise lors d'un conseil précédent. La prochaine validera le rachat via le portage de l'EPFL et la mise à jour du prix intégrant la prime d'éviction.

Le vote de la délibération est annulé et une nouvelle version sera proposée lors d'un prochain Conseil.

## **COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES**

### **Information(s)**

#### **Participation financière de la commune au SDIS.**

M. le Maire rappelle que les contingents de secours sont financés à 80% par le département et à 20% par les autres collectivités, cette participation est revalorisée tous les ans. Ainsi, en 2019 la contribution financière a augmenté de 8000€ pour le territoire de la communauté de communes (pris en charge par la CCDSV). Quant à la commune, elle s'acquitte de l'allocation de vétéran qui permet d'assurer un revenu aux anciens pompiers volontaires.

M. le Maire indique aussi que lors de la réunion des Maires du canton du 22/01/18, la relocalisation du centre de secours de Trévoux a été évoquée. Il s'agit d'un projet à court terme (environ 3 ans) qui permettrait au centre d'avoir une position plus centrale sur le territoire et ainsi de raccourcir les délais d'intervention.

#### **Rapport sur les impôts directs de la commune.**

M. le Maire présente à nouveau le fonctionnement de la perception des impôts directs. Cette année, la commune a reçu environ 7000€ de moins qu'annoncé par les services fiscaux. La compensation financière prévue à l'euro près n'est donc pas effective.

### **Délibération(s)\***

#### **Mensualisation des indemnités du personnel.**

M. le Maire explique le système de rémunération des fonctionnaires (indice/prime). Suite au prélèvement à la source et pour faciliter la gestion des paies il est proposé de mensualiser les primes du personnel.

Après en avoir délibéré, la délibération est approuvée à l'unanimité.

## **COMMISSION DES BATIMENTS**

### **Information(s)**

#### **Projet de transformation de l'ex local pompiers.**

M. FOURNIER indique que le premier ordre de service a été effectué en décembre pour lancer le chantier et respecter les délais imposés par le subventionneur. Une réunion aura lieu la semaine prochaine afin de retenir les offres pour de futures négociations.

#### **Point sur les travaux en cours et demandes de subventions.**

Les deux demandes de subvention pour l'équipement de la future salle municipale ont été rejetées, les dépenses n'étaient pas éligibles à la DETR et à la dotation territoriale.

## Systeme d'alarme de la mairie

M. FOURNIER explique également qu'un nouveau système d'alarme a été mis en place en mairie afin de remplacer l'ancien qui n'atteignait pas les performances attendues.

## **COMMISSION DE LA COMMUNICATION**

### **Information(s)**

#### **Le parcours du cœur.**

Mme ACHARD fait part au Conseil de la réunion qui s'est tenue entre les différentes communes concernées par le parcours du cœur. Celle-ci visait à étudier la possibilité de modifier l'itinéraire. Toutefois, le dispositif de sécurité à mettre en place se révèle particulièrement lourd aussi bien sur le plan des ressources matérielles et humaines, que de la responsabilité juridique en cas d'accident. Le parcours initial sera donc maintenu : départ de Trévoux et arrivée à Massieux. La date est confirmée au dimanche 12 mai au matin. Une animation sera prévue par la MJC à l'arrivée.

## **DIVERS**

### **Information(s)**

#### **La nouvelle constitution du Syndicat des Eaux Potables Bresse Dombes Saône (SEP BDS).**

Le syndicat intercommunal Dombes Saône a fusionné avec trois autres syndicats d'eau potable. Ce nouveau syndicat s'occupe désormais de 56 communes et plus de 35 000 abonnées. La première AG a eu lieu et a notamment permis d'élire le président du Syndicat. Douze vice-présidents lui ont été adjoints afin de l'assister dans ses fonctions. Le prix de l'eau devra être lissé pour être uniforme sur l'ensemble du territoire.

Mme GUILLOT a été élue 6ème VP, et en plus du suivi de chantiers, s'occupe de la partie ressources et interconnexion qui va notamment aider à mettre en cohérence les réseaux des anciens syndicats.

#### **Le plan local de publicité de la Métropole Lyonnaise.**

La métropole revoit son règlement de publicité pour l'ensemble de ses communes ainsi que celles qui sont dans sa périphérie directe, comme Massieux. L'ensemble des collectivités concernées sont donc associées à la démarche. M. le Maire évoque notamment l'interdiction des panneaux 4x3 et une surface d'affichage maximale de 8m<sup>2</sup>. L'objectif est de limiter la pollution visuelle.

Une fois rédigé, ce règlement devra ensuite être approuvé par les communes.

### **Délibération(s)\***

#### **Modification des statuts de la communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).**

Suite aux différentes évolutions juridiques des dernières années, il convient de mettre à jour les statuts de la CCDSV afin que ceux-ci soient conformes aux dernières normes. M. le Maire précise qu'il

s'agit d'un simple toilettage et non d'une réorganisation : ni l'organisation, le fonctionnement ou encore les compétences de la CCDSV ne sont affectées par cette modification.  
Les communes sont invitées à donner leurs avis sur cette dernière.

Après en avoir délibéré, la modification des statuts de la CCDSV est adoptée à l'unanimité.

### Transfert de compétence eau à la communauté de communes Dombes Saône Vallée.

M. le Maire rappelle que la loi impose de transférer les compétences eau potable (EP) et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La CCDSV a délibéré et ne souhaite pas récupérer la compétence EP. En effet, M. le Maire explique que le seul changement concret apporté par ce transfert de compétence serait la façon dont sont nommés les représentants des communes, c'est-à-dire par la CCDSV et non plus les communes comme actuellement.

Toutefois, il est précisé que cette délibération doit être renforcée par les délibérations de tous les Conseils Municipaux membres de la communauté de communes. En effet, si une minorité de blocage ne s'exprime pas, la compétence sera transférée d'office à la CCDSV.

Afin d'atteindre cette minorité, il est proposé aux conseillers de voter contre le de transfert de cette compétence EP.

Après en avoir délibéré, la délibération est approuvée à l'unanimité.

### La résolution proposée par l'AMF lors du congrès des maires de France.

M. le Maire explique la résolution de l'AMF et détail notamment les propositions suivantes :

1. *« L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution (...).*
2. *La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;*
3. *L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;*
4. *L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;*
5. *Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;*
6. *Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;*
7. *Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire. »*

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'unanimité les résolutions de l'AMF.

## RGPD (règlement général sur la protection des données) : désignation du responsable de traitement.

M. le Maire explique que le RGPD vient raffermir les règles concernant la protection des données. A titre d'exemple, il est cité une première prise en compte du RGPD concernant les avis de naissance dans le bulletin municipal qui ne comporte désormais plus que le prénom.

Après en avoir délibéré, Mme GUILLOT est élue responsable de traitement.

### Informations supplémentaires :

M. le Maire donne quelques informations supplémentaires :

- La commune a reçu un courrier d'une personne de Reyrieux suite à des vols de vases, fleurs... dans le cimetière. La question de la sécurisation du cimetière est donc de nouveau posée. Toutefois, la sécurisation n'est pas aisée : en effet, en journée le cimetière reste en accès libre et la fermeture électrique du portail pose problème car il n'y a pas d'alimentation ni la possibilité de mettre une installation solaire.
- Il y aura prochainement une formation de bénévoles de bibliothèque organisée par le département, c'est Mme PORTRON qui représentera la commune de Massieux à cette formation.
- Le contrat de plan Etat-région a été signé avec l'État, la région, la métropole de Lyon et le Sytral. Cela représente 871M € alloués sur des projets en commun. La liaison Lyon-Trévoux en BHNS est à l'ordre du jour.